

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
8

Membres excusés
avec procuration
3

Membres excusés
4

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 25 septembre 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-cinq septembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 8

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Josiane FORÊT, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 3

M. Christophe EHRET, procuration à Mme Valérie MEYER
Mme Maryse LOUIS, procuration à Mme Marie ADAM
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, procuration à M. Raphaël SPADARO

Excusés : 4

Mme Rachel BAECHTEL
M. Mathieu GARÉ
M. Gilbert GOEPFERT
Mme Dominique SCHNEIDER

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2025

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2025 au 30/06/2025)

Fournisseurs	Réalisé
HOFFARTH ALAIN	1 211,00
KELIANIE INTERMARCHE	740,97
MARBRERIE FRIESS	590,40
POMPES FUNEBRES SCHMITT	1 185,00
RIXDIS 2 SAS LECLERC	30,00
SOLEA SAEML	136,00
TOTAL ENERGIE	- 26,68
VILLE DE RIXHEIM	14 090,88
	17 957,57

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2025 pour un montant de 17 957,57 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 29 septembre 2025



Pour la Présidente,
Vice-Présidente :

Valérie MEYER